



Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
450 583-3307 | télécopieur 450 583-3637
ville.vercheres.qc.ca | mairie@ville.vercheres.qc.ca

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 560-2020

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Verchères, le 9 avril 2020 :

RÈGLEMENT N° 560-2020 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT #361-2003 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 40 INTITULÉ « ENTRAVE » ET DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 581 route Marie-Victorin, Verchères, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en faire la demande par courriel à mairie@ville.vercheres.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verchères, ce 9 avril 2020

Luc Forcier, g.m.a
Secrétaire-trésorier